

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**VILLE DE
RUEIL-MALMAISON**

OBJET :

Fixation de la participation aux sorties et ateliers du 3ème trimestre 2023 proposés pour les seniors de 62 ans et plus de la ville de Rueil-Malmaison.

DATE DE CONVOCATION

26 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE __ 17 __

PRESENTS __ 13 __

VOTANT __ 14 __

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie avoir fait publier sur le site internet de la Ville la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Le 12 juin 2023

**BLANDINE
CHANCERELLE**

Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Sociales,
Familiales et aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.

N°

2023

DEL2023/30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt trois,
Le premier juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil d'Administration composé de dix sept membres, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BLANDINE CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : Mesdames ROUBINET, CHANCERELLE, MONOT, BERNARD, JOLY, DESCHEEMAEKER, SAVARY, NOEL, Messieurs MORIN, de MARION, de GALARD, SEMPERE, DEFRANCESCO,

Étaient excusés : Mesdames HAMZA, BECKER, Monsieur OLLIER.

Pouvoir : de Madame Sylvie HALIPRÉ à Monsieur JEAN-PIERRE MORIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.

La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de sa politique sociale en faveur des seniors de 62 ans et plus de la Ville de Rueil-Malmaison, le Centre Communal d'Action Sociale organise chaque trimestre des sorties et ateliers.

La Vice-Présidente propose de fixer le montant de la participation des Seniors selon les montants récapitulés dans le tableau annexé à la délibération pour les sorties et activités du 3^{ème} trimestre 2023

La Vice-Présidente invite les membres de l'Assemblée a délibéré.

L'Assemblée,

Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur sa proposition.

Fixe les tarifs comme indiqués sur l'annexe.

APPROUVE

AUTORISE

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget du Centre Communal d'Action Sociale,

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Délibération transmise en
préfecture le 9 juin 2023
N° identifiant : 92-269200507-
20230601-lmc145706-DE-1-1

BLANDINE CHANCERELLE
Adjointe au Maire déléguée aux
Affaires Sociales, Familiales et
aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.